

# Station d'épuration de Saint-Piat / Mévoisins (28)

2 500 EH

Station neuve

Mise en service : 2007



## INTERVENANTS



Maître d'Ouvrage :  
S.I.E. de Saint-Piat/Mévoisins



Maître d'œuvre :  
DDAF Chartres



Concepteur / constructeur :  
TERNOIS



Entreprise de Génie civil :  
Entreprise JEROME



Coordinateur S.P.S. :  
B.E.C.S.



Contrôle technique :  
SOCOTEC

## MONTANT DU MARCHE

**STATION D'EPURATION 1 216 000 €**

Dont subventions :

Conseil général 71 047 €

Agence de l'Eau Seine-Normandie 584 687 €

FNDAE 265 261 €

**RESEAUX 1 091 000 €**

Dont subventions :

Conseil général 161 344 €

Agence de l'Eau Seine-Normandie 597 900 €



FILIERES	DONNEES TECHNIQUES	
<b>TRAITEMENT DE L'EAU</b>		
Tamisage fin 0,75 mm Aération par insufflation d'air (V = 500 m <sup>3</sup> ) Clarificateur avec pont raclé (Ø 10,00 m) Déphosphatation physico-chimique		
<b>TRAITEMENT DES BOUES</b>		
Epaississement sur table d'égouttage Déshydratation sur filtre presse Evacuation des boues au SIRR de Rambouillet		
	<i>Charges à traiter</i>	<i>Rejet</i>
	Débit journalier 375 m <sup>3</sup> /j	
	Débit de pointe 42,2 m <sup>3</sup> /h	
	DBO <sub>5</sub> ..... 150 kg/j	25 mg/l
	DCO ..... 350 kg/j	125 mg/l
	MES ..... 225 kg/j	35 mg/l
	NTK ..... 38 kg/j	15 mg/l
	NGL ..... 20 mg/l	20 mg/l
	Pt ..... 10 kg/j	2 mg/l

### LA PREMIERE TRANCHE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

A l'issue d'une étude comparative technique et économique portant sur les méthodes de collecte pour l'assainissement, le Syndicat des eaux a retenu une solution prévoyant :

- la collecte gravitaire dans les rues ne présentant pas de contraintes techniques fortes ;
- la collecte par la technique du Réseau Ramifié Sous Pression (RRSP) pour les zones présentant ces contraintes (nappe plus profonde notamment).

#### **Le choix de la 1<sup>ère</sup> tranche d'assainissement**

94 abonnés sont raccordés sur un réseau ramifié sous pression et 60 abonnés le sont sur un réseau gravitaire.

#### **Travaux d'assainissement en domaine privé**

La loi interdisant à une collectivité publique d'effectuer des travaux en propriété privée, il a été nécessaire de procéder à une enquête d'intérêt général.

#### **Les conventions**

Le Syndicat a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de branchements en domaine privé. De cette manière, les particuliers ont obtenu des subventions par l'agence de l'eau entre 35 % et 48,8 % du montant des travaux. Les conventions, signées sur la base du volontariat entre les particuliers et le syndicat, définiront la part à payer par le particulier pour la réalisation des ces travaux.

#### **Travaux chez le particulier**

Les travaux réalisés chez les particuliers en réseau ramifié sous pression ont été les suivants : la mise en place du poste de refoulement individuel, le raccordement de celui-ci aux sorties d'eaux usées et le raccordement par l'intermédiaire d'une canalisation souple à la canalisation de transfert située sous domaine public.

Les travaux réalisés chez les particuliers en réseau gravitaire ont été les suivants : la fourniture et la pose d'une canalisation gravitaire depuis les sorties d'eaux usées jusqu'à la boîte de raccordement située en limite de propriété.



Nombre de raccordés au 15 mars 2007 : 287